



SERVICE : Petites villes de demain

REF. : YB

DECISION DU MAIRE 2022

Objet

Demande de subvention au Conseil départemental du Val d'Oise pour l'étude Mobilité(s) dans le cadre de Petites Villes de demain

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif « Petites villes de demain » pour lequel la commune a identifié comme axe stratégique d'amélioration de l'attractivité du centre-bourg, la mobilité, le stationnement et l'accessibilité des voiries,

Vu la délibération n°2022-CMa-01-14 déléguant au maire le pouvoir de signer une convention d'intervention du CEREMA pour une étude sur la mobilité, la circulation et le stationnement en centre-ville de Marines,

Considérant que le CEREMA n'est plus en mesure d'assurer la réalisation de cette étude,

Considérant que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) propose un accompagnement aux collectivités territoriales pour des prestations d'ingénieries dans le cadre de marchés à bon de commande,

Considérant que la société Initiative pour le développement (INDDIGO) a été missionnée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour réaliser cette étude pour la ville de Marines, et que la mission se décline en trois phases :

- Phase 1 : diagnostic ;
- Phase 2 : orientations ;
- Phase 3 : préconisations.

Considérant que le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 14 400€ TTC, et que l'ANCT avance la totalité des frais et appellera la participation financière de la Ville de Marines à hauteur de 50 % de ce coût, soit un montant de 7 200€ TTC,

Considérant que le Conseil départemental du Val d'Oise offre la possibilité de cofinancer des études d'ingénieries dans le cadre de Petites Villes de demain (accord Conseil départemental du Val d'Oise et Banque des Territoires),

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil départemental du Val d'Oise pour une demande de subvention dans le cadre de cette étude mobilité.

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Fait à MARINES, le 7 novembre 2022,

Le maire



Nadine NEMOISE